

Conseil de sécurité

Distr. générale
15 novembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 2239 (2015), le Conseil de sécurité a affirmé son intention, sur la base de son examen de la capacité globale du Libéria à assurer la sécurité et la stabilité, d'envisager un éventuel retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le passage à une présence des Nations Unies permettant de continuer d'aider le Gouvernement libérien à consolider la paix, et, à cet égard, m'a prié d'organiser une mission d'évaluation au Libéria en vue de lui faire des recommandations. Le Conseil a réitéré cette demande dans sa résolution 2308 (2016), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2016 le mandat de la MINUL, et m'a prié de faire le point sur la proposition relative aux modalités de transfert à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), conformément à la résolution 2295 (2016), de la force d'intervention rapide créée dans le cadre de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) aux termes de la résolution 2162 (2014). En application de ces résolutions, une mission d'évaluation stratégique s'est rendue au Libéria afin d'examiner la situation sur le terrain et de tenir des consultations avec les parties prenantes, nationales et autres. Dans le présent rapport figurent les conclusions de cette évaluation et mes recommandations concernant l'avenir de la MINUL.

II. Évaluation stratégique

2. La mission d'évaluation stratégique a effectué sa visite sur le terrain du 29 août au 8 septembre 2016. Dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, elle comptait des représentants du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), de l'ONUCI et de la MINUL, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, c'est-à-dire, respectivement, des organismes, fonds et programmes humanitaires et de développement des Nations Unies.

3. L'équipe de la mission d'évaluation s'est entretenue avec un large éventail de parties prenantes, parmi lesquelles la Présidente Ellen Johnson Sirleaf et des

16-20206 (F) 251116 251116





Merci de recycler



membres de son gouvernement; les Présidents du Sénat et de la Chambre des représentants; le Président et d'autres juges de la Cour suprême; de hauts responsables de la sécurité, en particulier des officiers supérieurs de l'armée et de la police et de hauts responsables des services d'immigration et de l'administration pénitentiaire; les commissions nationales chargées des élections, de la gouvernance, des droits de l'homme, de la réforme du droit, des armes de petit calibre et de la lutte contre la corruption; des institutions garantes de l'intégrité; la force opérationnelle terrestre; des partis politiques; des représentants de la société civile, notamment les groupes de femmes, les chefs traditionnels et les anciens, les chefs religieux et les responsables des médias; des représentants du corps diplomatique et de la communauté des donateurs; l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants de la MINUL. L'équipe de cette mission d'évaluation s'est également rendue dans les comtés de Bong et de Grand Gedeh.

A. Conclusions de l'examen stratégique

4. Pour être complète, toute évaluation portant sur le Libéria doit replacer la situation dans son contexte historique, marqué par l'exclusion, inscrite dans la Constitution, de la vaste majorité de la population pendant plus d'un siècle et demi, par un quart de siècle de crise politique et par 14 années de guerres civiles brutales et successives qui ont durement touché le peuple libérien et déstabilisé la région. Lorsque la MINUL a été déployée, en octobre 2003, le Libéria était un État en complète déliquescence et certaines zones de Monrovia ainsi que de l'intérieur du pays étaient contrôlées par trois factions belligérantes; le secteur public s'était effondré; les infrastructures étaient en ruines; la Police nationale et l'armée avaient implosé et s'étaient divisées en de nombreuses factions; ce qu'il restait du secteur de la sécurité était dominé par une multitude d'organismes créés par les régimes successifs pour persécuter les opposants politiques et opprimer les citoyens; le secteur de la justice s'était désintégré; plus d'un tiers de la population avait été déplacé; et les échanges économiques criminels, avec en tête l'exploitation illégale des ressources naturelles, étaient en plein essor.

5. Dans ce contexte, les difficultés qui continuent d'être rencontrées, notamment en matière de sécurité et d'état de droit, de gouvernance et de réconciliation nationale, sont liées à des problèmes structurels antérieurs au conflit, et plus précisément au fait que l'État a été organisé de manière à favoriser une minorité de colons installés à Monrovia. Ces difficultés ont encore été aggravées pas les conséquences de l'épidémie d'Ebola qui a frappé la région en 2014, privant le Gouvernement des ressources nécessaires pour poursuivre son programme de transformation en restreignant une marge de manœuvre budgétaire déjà limitée. Pour consolider la paix durement acquise, il faudra donc que des efforts soutenus soient déployés sur le long terme afin de mettre sur pied des institutions qui soient inclusives et exemptes de corruption et qui offrent des perspectives et des services à tous les citoyens.

6. Dans la présente évaluation, on a aussi tenu compte des efforts qui ont déjà été faits pour élaborer un plan de retrait progressif pour la MINUL, et notamment de l'évaluation de 2012, dans laquelle il était recommandé d'organiser un retrait progressif de la mission jusqu'à la mi-2015 au fur et à mesure que les capacités nationales en matière de sécurité se renforceraient (S/2012/230), ainsi que de l'examen stratégique de 2014, dans lequel il était préconisé que la phase de

transition dans le domaine de la sécurité soit achevée d'ici à la mi-2016 (S/2014/598).

Environnement politique

7. Tous les interlocuteurs ont souligné l'importance des élections d'octobre 2017 et du processus de transition démocratique qui suivra en janvier 2018, puisqu'il s'agira de la première passation des pouvoirs présidentiels au terme d'une élection pluraliste inclusive depuis que le Libéria est devenu une république en 1847. Sachant que le Président nomme presque tous les agents de l'État dans le pays, cette élection sera perçue comme ouvrant la voie à une victoire totale et elle risque d'être très controversée, comme cela a été le cas en 2005 et 2011. Aucun candidat ne semble particulièrement mieux placé que les autres pour succéder à la Présidente Johnson Sirleaf, qui soutient la candidature de son Vice-Président, Joseph Boakai. Les élections d'octobre 2017 porteront en outre sur 73 sièges à la Chambre des représentants. Puisqu'un seul tour de scrutin est nécessaire pour les élections législatives, certains sièges pourraient être remportés à une très faible majorité, ce qui signifie que le risque de contestation des résultats sera très grand. Un an avant les élections, 22 partis politiques se sont inscrits auprès de la Commission électorale nationale et l'environnement politique est dynamique, les alliances se nouant et se dénouant en fonction des personnalités et des occasions plutôt que pour des motifs idéologiques.

8. La Commission électorale nationale a indiqué à la mission d'évaluation avoir confiance en sa capacité à organiser et tenir ces élections avec une assistance internationale limitée. Elle doit toutefois surmonter certains obstacles, comme l'incapacité dans laquelle se trouve le Gouvernement de verser des fonds suffisants en temps voulu; des difficultés logistiques; les moyens limités dont elle dispose pour régler les différends liés aux élections et la mise en doute répétée de son impartialité par certaines parties prenantes. Les partenaires internationaux ont informé la mission d'évaluation que les élections de 2017 pouvaient et devaient être conduites par le pays, arguant que la Commission avait prouvé qu'elle pouvait être à la hauteur de la tâche en organisant les élections de 2011 et 2014 avec une aide limitée de la part de la communauté internationale. Ils ont toutefois également déploré la prise de décisions politiques compromettant la capacité du Gouvernement à honorer ses obligations financières concernant le processus électoral, notamment le fait que le budget 2016/17 ne tienne pas compte de l'augmentation des taxes sur les produits de luxe, ce qui risque de peser sur la volonté des partenaires de combler un manque à financer estimé à 25 millions de dollars. En octobre 2016, le Président a approuvé un budget national de 600 millions de dollars, dont 20 millions ont été alloués aux élections.

9. Conformément aux recommandations figurant dans mon rapport d'août 2014 (S/2014/598), qui faisait suite à la demande d'aide de la Commission électorale nationale, le PNUD prête son concours technique à l'organisation des élections. Dans une lettre datée du 15 septembre 2016 adressée à la MINUL, le Président de la Commission a demandé pour la période allant de 2015 à 2018 une assistance spécifique, principalement d'ordre logistique, relevant largement de l'assistance électorale qui avait été approuvée par mon coordonnateur pour les activités d'assistance électorale suite à la mission d'évaluation des besoins de 2014. Ainsi, si les ressources le permettent, il pourrait être donné suite à cette requête dans le cadre du projet d'assistance électorale du PNUD.

10. Certaines dispositions juridiques qui sont incompatibles avec les obligations du Libéria en ce qui concerne la protection des droits civils et politiques sont cependant toujours en vigueur et ont été utilisées pour restreindre les libertés fondamentales. Au cours des derniers mois, le Gouvernement a fermé définitivement ou provisoirement deux organes d'information indépendants de l'opposition, soi-disant pour non-respect des réglementations relatives à l'impôt et à l'obtention d'autorisations. Des membres de l'opposition politique et de la société civile ont dénoncé ces actes, dans lesquels ils ont vu des tentatives de réduire au silence les voix dissidentes et la presse indépendante afin de manipuler l'issue des élections.

11. La Présidente a élaboré un programme de réformes ambitieux, mais beaucoup d'entre elles n'ont toujours pas donné de résultats. Il faudra davantage de volonté politique pour élargir l'espace démocratique et renforcer la participation des citoyens ainsi que pour lutter contre la corruption à tous les échelons de l'administration et de la société. L'impunité entourant les défauts de gouvernance a alimenté le cynisme et de nombreux interlocuteurs déplorent qu'une petite élite bénéficie de la corruption, du népotisme et du copinage, tandis que la grande majorité de la population a cessé d'espérer pouvoir un jour profiter des retombées de la paix qu'on leur avait fait miroiter en ce qui concerne l'offre de services de base, l'amélioration des conditions de vie et la transformation du Libéria.

12. Plusieurs réformes requièrent l'adoption de mesures législatives, notamment en ce qui concerne la violence familiale, les droits fonciers, la gouvernance locale et le respect du principe d'équité en matière de participation et de représentation. Les responsables du corps législatif avec lesquels les membres de la mission d'évaluation se sont entretenus se sont engagés à accélérer l'adoption des lois prioritaires, après quoi le Parlement a adopté le projet de loi sur l'office foncier et ratifié 32 protocoles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

13. Ainsi que des évaluations antérieures l'avaient déjà révélé, les causes profondes du conflit au Libéria n'ont toujours pas été traitées sachant qu'il n'y a pas de véritable réconciliation nationale, que le principe de responsabilité n'est pas respecté en cas de violations des droits de l'homme et que rien n'a été fait pour définir un concept de nation partagé par tous les Libériens. Cela a entravé l'application de réformes essentielles susceptibles d'élargir l'espace politique, de développer le secteur de la sécurité et d'améliorer la gouvernance et l'état de droit. Selon de nombreux interlocuteurs, bien que le gouvernement actuel ait adopté des lois importantes au cours de ses 11 années d'exercice, leur mise en œuvre a été lente. Ils sont donc nombreux à se sentir marginalisés. Des membres de la société civile ont souligné que les mauvaises relations entre l'État et la société mettaient la paix en danger, en expliquant que la grande majorité de la population estimait que le Gouvernement n'avait aucun compte à lui rendre.

14. Depuis l'examen stratégique de 2014, les relations entre le pouvoir exécutif et certains secteurs de la société civile semblent s'être améliorées. Il était toutefois évident pour tous les interlocuteurs que les efforts déployés par le Gouvernement pour communiquer avec les Libériens, ou pour encourager leur pleine participation, avaient été insuffisants, en particulier pour ce qui était de recueillir leur avis sur les réformes ou de renforcer leur pouvoir d'action en tant que citoyens. En outre, malgré la création de plusieurs institutions axées sur la transparence et le contrôle, la population ne croit pas en la détermination de son gouvernement à lutter contre la

corruption. Plusieurs interlocuteurs étaient d'avis que la communauté internationale devait en faire plus pour engager le Gouvernement actuel à tenir ses promesses, notamment en donnant aux institutions nationales les moyens de s'acquitter de leurs mandats. À cet égard, ils ont demandé aux Nations Unies de faire un véritable travail de réflexion sur les erreurs qu'elles avaient commises par le passé au Libéria, pour pouvoir aller de l'avant sur la base du principe de responsabilité mutuelle entre le Gouvernement et la communauté internationale.

15. Selon la plupart des interlocuteurs, le fait que la réconciliation nationale soit au point mort tient à un manque de volonté politique. Des membres de la société civile ont informé la mission d'évaluation qu'ils n'avaient constaté aucun progrès depuis l'élaboration en 2012 d'une feuille de route pour la réconciliation. Il a été souligné que, pour être efficace, la réconciliation devait être complète et découler d'une vision globale tenant compte d'aspects tels que le dialogue, l'autonomisation des communautés et, le cas échéant, le principe de responsabilité. Les interlocuteurs ont également avancé que les actions de la communauté internationale avaient contribué à une perte d'élan, de concentration et de cohésion, à commencer par la description de la réconciliation nationale comme un « problème libérien », après la publication du rapport de 2009 de la Commission Vérité et réconciliation, ce qui avait ensuite donné lieu à la fragmentation d'un processus hautement politique en une série de projets.

B. Situation des droits de l'homme

16. Les progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme consistent notamment dans la création d'une commission nationale de promotion et de défense des droits de l'homme, le renforcement de la tutelle de la société civile et l'adoption de textes de lois majeurs, portant notamment répression du viol. Les lacunes persistantes dans ce domaine sont de nature à remettre en cause la stabilité du pays sachant que la volonté politique d'aller de l'avant dans l'entreprise de réconciliation nationale et de réforme indispensable fait toujours défaut et que les services de sécurité doivent encore gagner la confiance de la population.

17. Les atteintes aux droits de l'homme passées et présentes, en particulier celles de violence sexuelle et sexiste, dont le viol, continuent de jouir d'une quasi totale impunité et ce notamment parce que la justice n'a guère les moyens de sa mission, les lois de procédure pénale son inadaptées, et la corruption et l'absence de volonté politique empêchent d'amener les auteurs à répondre de leurs actes. Moins de 4 % des auteurs présumés des 1 511 cas de viol recensés en 2014 et 2015, ont été condamnés, cette situation ne s'étant pas améliorée en 2016. Même lorsqu'ils sont arrêtés, nombre d'auteurs présumés ne sont pas traduits en justice à cause de compromis trouvés au sein des communautés et des familles, d'enquêtes qui laissent à désirer, de la corruption et de la faiblesse des mécanismes de tutelle et de sanction des secteurs de la sécurité et de la justice.

18. Les pratiques traditionnelles néfastes profondément ancrées, telles que la mutilation génitale féminine, l'initiation forcée dans des sociétés secrètes, l'ordalie et les meurtres rituels, dont sont victimes plus que tous autres les plus vulnérables, dont les femmes et les enfants, mettent à mal les droits de l'homme. Les auteurs de ces actes sont rarement amenés à en répondre devant la justice. Au cours de l'examen périodique universel mené par le Conseil des droits de l'homme en 2015,

le Gouvernement s'est engagé à réprimer la mutilation génitale féminine. Or, le texte de loi en instance sur la violence domestique, ne vient qu'en partie réprimer ces pratiques.

19. Créée en 2010, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, a pour mandat notamment de recueillir des plaintes, de surveiller et constater toutes violations des droits de l'homme de proposer des choix de principe et des textes de lois, de promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et de mettre en œuvre les recommandations de la commission de vérité et de réconciliation. Elle se heurte cependant à des difficultés d'ordre institutionnel, opérationnel et de gouvernance, souffrant notamment de n'être guère représentée sur le terrain et de la mauvaise gestion de son budget annuel de moins de 1,2 million de dollars, qui viennent nuire à son aptitude à exercer sa mission de tutelle de suivi, d'information et de défense de la cause des droits de l'homme. Ayant pris fonction en mai 2016, les commissaires nouvellement nommés devraient venir donner une nouvelle impulsion à l'action de la Commission.

20. Si la société civile ne cesse de gagner en dynamisme, nombre d'organisations n'ont toujours guère les moyens de surveiller et constater les violations des droits de l'homme, ou d'en défendre la cause. Nombre de ces organisations sont concentrées à Monrovia, certaines d'entre elles sont peu enclines à traiter de sujets sensibles tels que ceux de l'impunité et des pratiques traditionnelles néfastes. En se regroupant au sein d'une instance, les défenseurs des droits de l'homme pourraient mieux coordonner leurs actions et organiser le partage d'informations.

21. Le Gouvernement, qui s'est donné des politiques et programmes de défense des droits de l'homme, a fait à cette mission une place dans sa stratégie de développement. Il lui faudra toutefois redoubler d'efforts pour mettre en œuvre ces politiques et programmes ainsi que les engagements qu'il a souscrits sur le plan international et en rendre compte. Le Libéria, qui a ratifié plusieurs traités internationaux des droits de l'homme, est partie à sept instruments majeurs consacrés à la matière, participe à la procédure de l'examen périodique universel et a adressé une invitation permanente aux titulaires de mandats des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme.

C. État de sécurité

22. La sécurité est restée stable depuis que la MINUL a achevé de rétrocéder la mission de sécurité aux autorités libériennes le 30 juin 2016. Aucun incident nécessitant l'intervention armée de la MINUL n'a été relevé en 2016.

23. Voici plusieurs années que le Libéria n'a pas eu à faire face à quelque menace militaire. Cependant, le pays reste hanté par le spectre de troubles civils et de violences collectives soudaines pouvant dépasser les moyens d'intervention des institutions nationales de sécurité, surtout en présence de simultanéité de faits. Des menaces latentes, nombre desquelles ont conduit à la guerre civile, y compris les tensions interethniques et interrégionales, les litiges fonciers, les inégalités économiques et les rivalités suscitées par les ressources naturelles, surtout dans les concessions, pourraient venir rapprocher ce danger. La délinquance violente, la circulation non réglementée d'armes de petit calibre et le trafic transfrontière de stupéfiants, de personnes et d'armes sont également gros de danger. Même si la Police nationale libérienne considère comme peu élevé ou faible le risque de

violences électorales, plusieurs interlocuteurs redoutent de voir un grand nombre de jeunes chômeurs non qualifiés qui n'ont rien à perdre en adoptant un comportement antisocial succomber aux manœuvres d'éventuels fauteurs de trouble pendant la période électorale.

D. Aptitude des institutions nationales à veiller à la stabilité du pays

24. Les interlocuteurs ont été unanimes à dire que le manque de moyens était le plus grand mal dont souffraient les services nationaux de sécurité. pauvres en effectifs, moyens logistiques et de locomotion pour intervenir rapidement en présence de menace contre la sécurité, en particulier dans des zones reculées. Près de 90 % du budget des services de sécurité va aux salaires et dépenses renouvelables, ce qui laisse peu d'argent pour les exigences opérationnelles et les activités de perfectionnement ou de renforcement des effectifs. D'après l'un des conseillers du Président, les services de sécurité libériens sont à 70 % efficaces sur le plan opérationnel, le déficit d'efficacité de 30 % s'expliquant par le défaut de moyens logistiques et de formation continue.

25. La gouvernance du secteur de la sécurité fondée sur la tutelle des autorités civiles et sur la sécurité humaine s'impose. La stratégie nationale de sécurité, adoptée en 2008, est en cours de réexamen. Le pays est en train d'instituer le régime juridique qui viendra gouverner le secteur de la sécurité, notamment en adoptant des textes de lois portant contrôle des armes à feu et des munitions. Le 4 octobre 2016, la Présidente a approuvé le texte de projets de lois relatifs aux services de police et d'immigration portant création de mécanismes de dépôt de plaintes par les citoyens et de conseils de gestion de la police, ainsi que d'autres mécanismes de tutelle et de discipline. On est également allé plus loin dans la décentralisation des services, y compris l'affectation d'agents des services de sécurité en dehors de Monrovia et la création de conseils de sécurité dans les comtés et municipalités. La Commission nationale sur les armes de petit calibre a marqué et répertorié 95 % des armes aux mains des agents des services de sécurité. Il faudra consentir des investissements supplémentaires mettre en place le régime juridique et continuer de renforcer les services de sécurité. Le budget alloué à l'ensemble des services au titre de l'exercice 2016-2017 a légèrement augmenté.

26. Faute d'avoir entrepris sans relâche d'asseoir une tradition de responsabilité, de respect de l'état de droit et des droits de l'homme, le pays piétine dans plusieurs domaines, échouant notamment à résoudre les carences d'ordre structurel des secteurs de la sécurité et de la justice et de l'administration pénitentiaire, si bien que les institutions nationales sont inaptes à protéger la population et à assurer la stabilité, mission qui requiert que l'ensemble des maillons de la justice pénale fonctionnent en toute efficacité dans la coordination et le respect des normes internationales des droits de l'homme. Au nombre des facteurs à l'origine de troubles à l'ordre public on citera notamment le ras-le-bol face aux carences de la gouvernance, notamment le sentiment d'une corruption généralisée, l'éloignement de la justice venant remettre en cause les acquis du secteur de la sécurité. Les membres de la société civile ont déploré les lenteurs dans l'adoption des textes de lois qui viendraient renforcer la tutelle civile sur les services de sécurité et la coordination d'ensemble des actions desdits services. Ils ont souligné que les mécanismes de tutelle et de sanction existants étaient impuissants à traiter la

problématique des violations des droits de l'homme, et les manquements à la discipline imputables aux membres du personnel de sécurité, même si certains de ces derniers ont été poursuivis au pénal pour actes d'indiscipline présumés.

27. En revanche, nombre d'interlocuteurs ont été d'avis que la méfiance et la mauvaise réputation suscitées par les services de sécurité s'expliquaient, dans une certaine mesure, par ceci que les populations ignoraient les progrès non négligeables faits par les acteurs du secteur de la sécurité.

Forces armées du Libéria

28. Fortes de 2 236 membres, dont 4 % de femmes, les Forces armées du Libéria ont pour mission première de défendre le pays contre toute agression extérieure et toute insurrection. L'article 85 de la Constitution et la loi relative à la défense nationale du Libéria de 2008 encadrent son rôle en matière de sécurité intérieure.

29. En août 2016, les États-Unis ont mis fin à leur programme de formation et de mentorat à l'intention des Forces armées du Libéria estimant avoir atteint l'objectif de constitution d'une armée professionnelle et crédible. Ils continuent d'aider le pays à renforcer ses institutions de défense, à former des hommes, à assurer la sûreté maritime, à pourvoir à ses besoins en soutien génie et à son état de préparation médicale. La CEDEAO encadre également les Forces armées du Libéria. Bien formée et équipée, l'armée manque cependant d'expérience, n'ayant vu le jour qu'en 2006. Sa mauvaise réputation persiste, encore qu'elle compte essentiellement dans ses rangs de nouvelles recrues soumises à un contrôle de sécurité par les États-Unis qui n'ont aucun lien avec les Forces armées du Libéria partie à la guerre civile. L'armée entend veiller à représenter tout le pays et se montrer une force « au service du bien ».

30. Privée de moyens financiers l'armée connaît des difficultés d'ordre opérationnel ayant ainsi du mal à se déployer rapidement ou à mener de longues opérations hors de Monrovia. Elle n'en continue pas moins de participer à des actions de formation et exercices conjoints avec la Police nationale libérienne et d'autres services de sécurité.

31. Les gardes-côtes qui comptent 50 membres sont en mesure de patrouiller jusqu'à une distance de 150 milles marins de Monrovia, leur mission opérationnelle étant limitée faute d'effectifs.

32. Le taux d'attrition des effectifs est élevé dans les rangs de l'armée et des gardes-côtes, et la discipline pose problème. L'une et l'autre institution éprouvent d'autant plus de mal à renouveler leurs effectifs qu'elles n'ont guère la possibilité ni les moyens d'organiser les exercices de formation et de perfectionnement qui s'imposent.

Police nationale libérienne

33. La Police nationale libérienne continue de se renforcer et de décentraliser son action. À l'heure actuelle, elle compte 5 101 membres, dont 950 femmes, l'objectif fixé étant de 8 000 membres. Le taux d'agents déployés en dehors de Monrovia est de 24 % et des spécialistes des normes professionnelles sont affectés dans chacune des cinq régions. Le service de police comprend une unité d'appui de la police, partiellement armée, de 1 548 agents, dont 408 sont déployés en dehors de Monrovia, ainsi qu'un groupe d'intervention d'urgence, totalement armé, de 371

agents, dont 53 sont déployés en dehors de Monrovia. Les États-Unis et la MINUL sont les principaux partenaires de ces unités spécialisées.

34. Pour l'exercice 2015-2016, 14,2 millions de dollars du budget de la Police nationale étaient affectés aux salaires et 1,7 million de dollars aux dépenses pour opérations. Par conséquent, la Police nationale manque de moyens de locomotion et de communication, d'uniformes, d'ordinateurs et de groupes électrogènes, ce qui nuit à son efficacité opérationnelle. Le paiement retardé ou partiel des salaires a été également source de perturbation. Toutefois, la police a montré qu'elle avait amélioré la planification et la mise en œuvre de mesures de maîtrise des foules et de maintien de l'ordre lors de manifestations publiques, même si dans la pratique l'application de ces mesures a souffert d'incohérence.

35. L'École de police dispense une formation au moment du recrutement ainsi qu'une formation continue après l'entrée en fonctions. En raison des contraintes budgétaires et de la modification de la politique de recrutement, on privilégie le perfectionnement des agents sous les ordres au détriment de la formation de nouveaux agents. L'ancien Inspecteur général avait fait savoir à l'équipe d'évaluation des besoins qu'il était nécessaire d'organiser une formation aux droits de l'homme et dans des domaines spécialisés, en particulier en matière de criminalistique et de pathologie.

36. On a entrepris de rapprocher la police des citoyens, notamment en suscitant des partenariats avec les dirigeants des collectivités et la société civile. La Police nationale libérienne qui s'est donnée une stratégie et un programme de renforcement de la police de proximité, s'emploie à leur faire une place dans son action, le but étant de gagner la confiance des populations. Le budget de la MINUL pour l'exercice 2016-2017 envisage la promotion de la police de proximité.

Bureau de l'immigration et de la naturalisation

37. Le Bureau de l'immigration et de la naturalisation qui a pour mission de gérer et contrôler les frontières est également chargé de l'application de la loi sur les étrangers et la nationalité. Il emploie 2 596 personnes, dont 751 femmes. Les femmes représentent 30 % des commandants du Bureau et son commissaire a informé la mission d'évaluation des efforts déployés pour parvenir à la parité des sexes à tous les niveaux. Grâce à une direction forte, le Bureau a fait des progrès en matière de réforme interne et de décentralisation de ses services, malgré le manque de moyens de locomotion et de communication, ainsi que d'infrastructure, pour organiser des déploiements de long durée aux postes frontière. Le Bureau qui est source de recettes publiques a un budget et un barème des traitements inférieurs à ceux d'autres services de sécurité.

38. Une école de formation du personnel des services d'immigration en chantier à Foya, (comté de Lofa), devrait accueillir 1 000 agents par an si elle reçoit le financement nécessaire. La MINUL continue de fournir au Bureau des conseils, un encadrement et un soutien de haut niveau, essentiellement par l'intermédiaire d'agents des services d'immigration de différents pays africains. Le Commissaire s'est félicité de ce procédé constructif à ériger en pratique optimale à ses yeux.

39. Le Bureau dialogue efficacement avec les autres services de sécurité, en particulier la Police nationale libérienne, et travaille également en étroite collaboration avec les collectivités locales. Les unités mixtes chargées de la sécurité

et des mesures de confiance aux frontières, les conseils de sécurité de comtés et municipalités et les instances de surveillance populaire, ainsi que les programmes de sensibilisation et d'information ont permis de renforcer la coopération entre services, le dialogue avec les populations et les systèmes d'alerte rapide.

Appareil judiciaire et pénitentiaire

40. On a entrepris de reconstruire l'appareil judiciaire, ruiné par la guerre civile. Il est institué des tribunaux d'instance et de circuit dans les 15 comtés du Libéria, des procédures de sélection des magistrats aux fins de formation et des mécanismes de suivi des dossiers et de publication des lois. On a amélioré les textes organiques gouvernant l'appareil judiciaire, notamment en adoptant des lois venant étendre la compétence des tribunaux d'instance, réduire le volume du contentieux en souffrance, fixer les frais de justice et le montant des amendes et redéfinir le viol. Il est néanmoins nécessaire de mettre à jour le texte de nombre de lois et de les mettre à la disposition du personnel judiciaire. L'accès à la justice reste extrêmement limité, en particulier en dehors de Monrovia, et ce malgré la création de trois pôles de justice et de sécurité. Seuls deux procureurs et deux avocats commis d'office ont été nommés dans chaque tribunal de circuit. Les interlocuteurs de la mission d'évaluation ont insisté sur le lien essentiel entre les avocats commis d'office et l'efficacité des services de police. Les rares affaires instruites, le sont avec beaucoup de retard; la tutelle et le pouvoir de sanction exercé sur les institutions chargées de faire respecter l'état de droit sont inétendus.

41. À l'exception de Grand Kru, les prisons fonctionnent dans tous les comtés mais seules celles de Monrovia et de Zwedru sont sécurisées par du personnel armé, issu de l'unité d'appui de la police. Le Bureau de l'administration pénitentiaire, qui compte 496 personnes, dont 111 femmes, ne dispose pas d'armes. Les personnes en détention provisoire représentent 63 % de la population carcérale nationale et nombre d'entre elles croupissent dans des prisons surpeuplées.

Situation humanitaire

42. Lorsque le Gouvernement ivoirien a fermé la frontière à titre préventif durant l'épidémie d'Ebola en août 2014, il restait environ 38 000 réfugiés ivoiriens au Libéria. Le 18 décembre 2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a recommencé à faciliter le rapatriement des réfugiés, par les couloirs humanitaires. Les rapatriements ont été interrompus en septembre 2016 jusqu'à la fin de la saison des pluies, les routes étant impraticables. Le Haut-Commissariat prévoit de faciliter le retour volontaire de 25 000 réfugiés d'ici à la fin de 2016; au 1er novembre 2016, 19 426 réfugiés avaient été rapatriés. Des mesures d'insertion seront prises au plan local pour ceux qui souhaitent rester au Libéria. La plupart des réfugiés ont exprimé leur intention de rentrer dans leur pays, mais s'inquiètent de l'insécurité dans les zones de retour et du manque d'accès aux services de base et craignent que des étrangers occupent leurs terres. Les forces de l'ONUCI assuraient la protection physique des réfugiés qui rentraient en Côte d'Ivoire, mais la réduction des effectifs de l'Opération a ravivé les craintes concernant l'insécurité. Les autorités ivoiriennes s'efforcent d'inciter les réfugiés à rentrer et le Ministre de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes s'est notamment rendu dans les camps de réfugiés au Libéria en mai 2016.

43. Avant l'épidémie d'Ebola, les interventions humanitaires commençaient à céder la place à des activités de développement. Depuis, l'appui des donateurs en faveur du relèvement après l'Ebola, notamment aux fins de la reconstruction d'un secteur sanitaire réduit à néant et de la protection des survivants, a été modeste. Les indicateurs de développement humain stagnent en raison de la rareté des moyens de subsistance, du chômage des jeunes, de la vulnérabilité des femmes, de la croissance démographique et de l'insécurité alimentaire. L'accès aux services de base est limité, en particulier dans les zones rurales. En conséquence, les ménages libériens ont du mal à faire face à la situation.

44. Les stratégies de réduction des risques de catastrophe pourraient avoir un effet préventif. Créé en juillet 2016 à des fins de préparation et d'intervention en cas de catastrophe, l'organisme national libérien de gestion des catastrophes aura besoin d'un soutien extérieur pour s'acquitter de son mandat. En 2016, la Banque mondiale a débloqué un montant de 10 millions de dollars destiné à améliorer les filets de sécurité sociale.

Évaluation des frontières et questions régionales

45. La situation à la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire est restée stable depuis l'évaluation effectuée en février 2016, qui est exposée de manière approfondie dans mon rapport spécial sur l'ONUCI (S/2016/297) et à la suite de laquelle les soldats de la MINUL ont été retirés de la frontière. Le 8 septembre 2016, le Gouvernement ivoirien a rouvert la frontière, qui était fermée depuis août 2014 en raison de l'épidémie d'Ebola.

46. La police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation ont renforcé leur présence dans la zone frontalière et, de concert avec les autorités locales, ont fait face efficacement aux problèmes frontaliers, tels que les conflits entre la population locale et les agriculteurs étrangers qui occupent illégalement des terres dans les comtés de Grand Gedeh et de River Gee. Toutefois, le manque de personnel et de moyens logistiques et les entraves aux déplacements continuent de poser des problèmes. Les forces armées libériennes ont déployé un petit détachement à Zwedru, mais celui-ci ne participe pas à la gestion des frontières ni aux opérations de sécurité de routine.

47. Les allégations concernant la présence d'ex-combattants ivoiriens dans les zones frontalières ont été exagérées, même si certains estiment que 2 000 ex-combattants pourraient se trouver au Libéria, ce qui influencerait l'idée que la population a concernant la stabilité. Les conditions de sécurité pâtissent également de la méfiance entre la population et les forces de sécurité dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Toutefois, ces difficultés sont localisées et ne menacent pas directement la stabilité du Libéria.

48. Les commandants des forces armées libériennes et ivoiriennes et ceux des forces de la MINUL et de l'ONUCI ont tenu une réunion quadripartite à Grand-Bassam en mars 2016; depuis, les deux missions ont appuyé l'élaboration d'un plan d'opérations conjoint prévoyant des exercices communs de sécurité des frontières. Il est prévu de commencer ces exercices avant les élections législatives en Côte d'Ivoire, mais ils pourraient être retardés par le mauvais état des routes dans le sud-est du Libéria et par la modestie des ressources du personnel de sécurité libérien.

49. Le système des Nations Unies appuie également plusieurs initiatives axées sur l'amélioration de la situation dans la zone frontalière, qui visent à améliorer la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, la sécurité physique, la cohésion sociale transfrontière, la surveillance des frontières et la sécurité, et à renforcer la confiance du public dans les services de sécurité.

50. Le Libéria n'est pas menacé par ses voisins, et il est peu probable que la dynamique en Côte d'Ivoire, en Guinée ou en Sierra Leone influe sur sa stabilité. L'ONUCI et la MINUL continuent de soutenir la réactivation des unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières, l'une des composantes de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l'Union du fleuve Mano qui réunit des acteurs du secteur de la sécurité, de l'administration et de la société civile. Malgré l'insuffisance des fonds débloqués par les États membres, ces unités ont obtenu d'excellents résultats, notamment en ce qui concerne la facilitation de la communication et de la coordination des activités de lutte contre l'épidémie d'Ebola. Si elles disposaient d'un appui politique et financier suffisant, les 22 unités prévues le long des frontières des pays de l'Union du fleuve Mano pourraient concourir notablement à l'apaisement des tensions et faciliter la lutte contre les menaces.

B. Recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique

51. En dépit de la stabilité actuelle et des progrès considérables accomplis par les institutions nationales chargées de la sécurité, il faudrait s'assurer que le pays est capable de faire régner l'ordre sans le concours de l'opération de maintien de la paix, en particulier dans le contexte des élections de 2017. Le Conseil de sécurité devrait donc continuer à suivre la situation au Libéria jusqu'au 30 juin 2018, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et charger une mission des Nations Unies de s'acquitter d'un mandat axé sur les tâches les plus indispensables à la consolidation de la paix, à savoir : a) les bons offices et l'appui politique; b) l'appui logistique d'urgence pour les élections de 2017; c) les droits de l'homme; d) la réforme du secteur de la sécurité; e) l'appui à l'état de droit; f) l'appui d'urgence aux organismes de sécurité libériens aux fins de la protection des civils.

52. Pour renforcer la responsabilité mutuelle du Gouvernement et de la communauté internationale, la MINUL, en étroite collaboration avec d'autres partenaires, devrait mettre au point un accord décrivant les attentes communes en fonction desquelles l'appui futur sera déterminé.

53. Mon Représentant spécial mettra l'accent sur la prévention des conflits dans le contexte des élections et tout au long de la transition démocratique, tout en continuant de faciliter les processus nationaux comme la réconciliation nationale et les réformes constitutionnelles et institutionnelles, et de surmonter les obstacles politiques concernant le respect des droits de l'homme et les réformes de la gouvernance, en particulier en ce qui concerne les terres et la gouvernance. La promotion d'une communication plus efficace entre le Gouvernement et le peuple libériens constituerait un élément essentiel de l'appui politique; la radio de la MINUL, qui diffuse ses émissions dans les 15 comtés du pays et atteint 90 % de la population, a un rôle crucial à jouer à cet égard.

54. Dans la limite de ses moyens, la Mission pourrait combler, à titre d'urgence seulement, les lacunes logistiques dans le contexte des élections, notamment en ce

qui concerne l'accès aux régions isolées. Cette aide d'urgence ne devrait pas être prise en compte dans les plans nationaux relatifs aux élections.

55. L'ONU devrait continuer de promouvoir le respect des droits de l'homme en s'attachant à appuyer la réconciliation nationale, dont un élément essentiel doit être l'obligation d'établir les responsabilités en ce qui concerne les violations des droits de l'homme passées et actuelles, tout en participant à des activités de surveillance, d'établissement de rapports et d'alerte rapide, en particulier dans le contexte électoral. Il faudrait également aider le Libéria à se doter de moyens lui permettant de promouvoir, de protéger et de défendre les droits de l'homme, l'accent étant mis sur le respect des droits de l'homme dans le secteur de la sécurité, sur les mesures de protection contre la violence sexuelle et sexiste et sur les mesures de prévention et de répression connexes, sur les pratiques traditionnelles néfastes, et sur le renforcement de la protection des enfants.

56. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, l'ONU devrait donner la priorité aux missions de bons offices et aux conseils stratégiques, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels il y a des blocages politiques. La Mission devrait encadrer les services nationaux de sécurité sur le plan stratégique, y compris pour ce qui est des préparatifs et de la planification de la sécurité des élections, et apporter son concours au Gouvernement dans des domaines prioritaires, tels que l'examen de la stratégie de sécurité nationale, la décentralisation des services de sécurité, la mise en place de mécanismes de contrôle et de responsabilisation, la mise à jour de l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité, le traçage des armes légères et de petit calibre et la réforme de la sécurité publique.

57. La Mission devrait également privilégier les bons offices et le dialogue stratégique dans le cadre de ses activités d'appui à l'état de droit, et insister sur la collaboration avec les parties prenantes nationales en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre des plans et des politiques de réforme stratégique, le renforcement des mécanismes nationaux de contrôle et de responsabilisation, y compris les mesures de lutte contre la corruption, les mesures visant à réduire le recours à la détention provisoire prolongée, la poursuite des réformes législatives essentielles et le règlement des contentieux liés aux élections.

58. Le Gouvernement étant désormais chargé de tous les aspects de sécurité depuis le 30 juin 2016, la MINUL, ou la mission qui lui succédera, devrait se borner, en fonction de ses capacités et de ses zones de déploiement, à apporter un soutien d'urgence aux organismes de sécurité libériens aux fins de la protection des civils au cas où la situation se détériorerait au point de remettre en cause la stabilité du pays.

59. Conformément aux recommandations formulées lors de l'examen stratégique de la Côte d'Ivoire effectué en février 2016, les deux missions et les équipes de pays des Nations Unies, en collaboration avec les partenaires régionaux, devraient poursuivre leur coopération intermissions et faciliter la coopération bilatérale en ce qui concerne la stabilisation des frontières, dont la responsabilité devrait ensuite être assumée par les parties prenantes nationales et régionales, les missions jouant un rôle consultatif tout au long de leur déploiement.

III. Ajustements proposés pour la Mission des Nations Unies au Libéria

60. Tous les interlocuteurs de la mission d'évaluation sont convenus que la MINUL devait se retirer, mais sans parvenir à s'accorder sur un calendrier. La majorité d'entre eux, y compris le Président, étaient d'avis que la Mission était gage de sécurité, qu'elle jouait un rôle dissuasif qui s'avérerait essentiel en période électorale et qu'elle incarnait une autorité morale qui viendrait légitimer les résultats électoraux. D'autres étaient convaincus qu'il fallait procéder au retrait de la MINUL, car sa présence compromettait la confiance placée dans les capacités des institutions nationales de s'acquitter de leurs responsabilités de protéger la population et d'assurer la sécurité dans le pays, et freinait également la poursuite de l'action menée au niveau national dans ces domaines d'activité essentiels.

A. Configuration actuelle de la Mission des Nations Unies au Libéria

Composante militaire

61. La réduction de la composante militaire de la MINUL se poursuit progressivement depuis 2006, son effectif maximum autorisé ayant été ramené du chiffre record de 15 250 à 1 240 militaires au 30 juin 2016. La Force de la Mission, établie à Monrovia, comprend un bataillon (700 hommes) et des éléments habilitants, à savoir cinq hélicoptères militaires (160 membres du personnel), un hôpital de niveau II-plus (87 membres du personnel), des moyens de transport (44 membres du personnel), des ingénieurs (80) et une compagnie d'appui (55 membres du personnel), ainsi que 14 membres de la police militaire, 40 officiers d'état-major et 60 observateurs militaires.

Force d'intervention rapide

62. La force d'intervention rapide établie à l'ONUCI en application de la résolution 2162 (2014) du Conseil de sécurité continuera de fournir un appui occasionnel au Libéria, même après son transfert à la MINUSMA, conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil. S'il fallait craindre un renversement stratégique compromettant la stabilité du pays, toutes les options prévoient le déploiement de cette unité au Libéria afin d'appuyer les interventions en première ligne des institutions libériennes chargées de la sécurité. La Mission conserverait un commandant de la force qui assurerait le contrôle opérationnel de la force d'intervention rapide si elle venait à être déployée au Libéria, ainsi que des capacités d'appui suffisantes pour assurer le bon déroulement du déploiement et des opérations de l'unité.

63. La force se retirera de l'ONUCI en février 2017. D'ici là, une première composante comprenant 250 membres de personnel, une compagnie mécanisée et des éléments de commandement et d'appui, sera déployée à la MINUSMA, tandis que des formations complémentaires et des activités de remise en état seront organisées au Sénégal pour le reste des éléments de la force, y compris les hélicoptères, avant qu'ils ne soient déployés à la MINUSMA en mai 2017. Seule la première composante sera disponible pour les opérations menées au Libéria entre mars et août 2017.

Composante police

64. La réduction de la composante police de la MINUL se poursuit progressivement, son effectif maximum autorisé ayant été ramené de 1 795 à 606 personnes, à savoir 226 agents chargés des questions de police et d'immigration et 380 agents répartis dans les trois unités de police constituées de Monrovia, Gbarnga et Zwedru.

Composante civile

65. Conformément à la résolution 70/278 de l'Assemblée générale, les effectifs civils de la MINUL s'élèvent à 1 011 postes répartis comme suit : 560 postes soumis à recrutement sur le plan national, 294 postes soumis à recrutement sur le plan international et 157 postes de volontaire des Nations Unies. Toutes les options prévoient une composante civile conforme au mandat énoncé aux paragraphes 51 à 59 ci-dessus.

B. Options relatives à l'ajustement de la Mission des Nations Unies au Libéria

66. Compte tenu des vues des parties prenantes, de la situation en matière de sécurité de la capacité des institutions nationales à maintenir la stabilité et des élections à venir, la mission d'évaluation a retenu trois options envisageables. De plus, il faut veiller à ce que les ajustements apportés ne viennent pas remettre en question les réalisations accomplies par la MINUL au cours de ses 13 années de présence. Les options retenues concernent donc la composante armée de la MINUL. Comme mesure d'atténuation en cas de détérioration de la situation au Libéria, qui conduirait à un renversement stratégique compromettant la stabilité du pays, l'offre d'un appui en matière de sécurité dans le cadre de la coopération entre les missions, et notamment le déploiement de la force d'intervention rapide, serait salutaire quelle que soit l'option envisagée.

Option 1 : Retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria et création d'une mission de maintien de la paix pour lui succéder

67. Au vu de la stabilité qui règne à l'heure actuelle dans le pays et de l'amélioration de la capacité des institutions nationales chargées de la sécurité à la maintenir, il est possible d'envisager le retrait de la MINUL et la création d'une mission de maintien de la paix qui continuerait d'aider le Gouvernement libérien à consolider la paix et s'acquitterait du mandat de fond susmentionné. Il faudrait que des conseillers militaires et de police encadrent leurs homologues nationaux et que leurs locaux servent de quartier général en cas de déploiement temporaire d'agents en tenue venus d'autres missions de maintien de la paix. Il est proposé de ramener, d'ici au 31 mars 2017, les effectifs militaires de la MINUL à 21 personnes et ceux de sa composante de police à 100 personnes .

68. Il faudrait que cette solution soit mise en œuvre rapidement, au début de 2017, afin que la mission succédant à la MINUL soit opérationnelle avant les élections. Une telle option risquerait donc de donner lieu à des perturbations lors d'une période politique sensible. De plus, rien ne garantit que la mission qui remplacerait la MINUL susciterait un même climat de confiance que la « marque » MINUL, que les options 2 et 3 permettraient de conserver.

Option 2 : Statu quo

69. Dans l'option 2, les effectifs actuels autorisés des éléments armés de la MINUL seraient conservés, à savoir 1 240 militaires et 606 policiers, tandis que l'effectif de la composante civile serait ajusté compte tenu du mandat de fond précisé plus haut.

70. Cette option permettrait d'assurer les meilleures capacités d'intervention rapide et c'est celle qui entraînerait le moins de perturbations. Toutefois, comme l'ont souligné les interlocuteurs, elle risquerait de compromettre la confiance placée dans la capacité des institutions nationales de s'acquitter de leurs responsabilités souveraines de protéger la population et de garantir la sécurité du pays.

Option 3 : Retrait progressif de la Mission des Nations Unies au Libéria

71. En l'absence de menace militaire, il serait possible de procéder au retrait du bataillon et de ses éléments habilitants d'ici à mars 2017 et de ne conserver que 28 militaires, à savoir 14 conseillers et 14 observateurs. Des solutions engageant le secteur privé seraient examinées pour compenser le retrait des éléments militaires habilitants, en particulier pour ce qui est des moyens aériens et médicaux. La MINUL conserverait des services d'intervention rapide dans la zone de la mission en cas de troubles, à savoir deux unités de police constituées qui seraient établies à Monrovia à compter d'avril 2017, de sorte qu'elle devrait en améliorer la mobilité et les capacités. Ces unités mèneraient une action dissuasive, protégeraient le personnel et les installations de l'ONU, appuieraient si nécessaire les institutions nationales chargées de la sécurité pendant la période électorale et contribueraient à consolider les progrès accomplis dans le renforcement de ces institutions et les investissements consentis à ce titre. Le nombre d'agents chargés des questions de police et d'immigration serait progressivement réduit pour atteindre 100 personnes d'ici à mars 2017 et 80 d'ici à janvier 2018 et jusqu'au retrait de la MINUL en juin 2018. L'accent serait mis sur la fourniture de conseils aux cadres moyens et supérieurs de la police nationale et d'autres services du maintien de l'ordre, ainsi que sur leur encadrement. D'ici au 31 mars 2017, les effectifs militaires de la MINUL s'élèveraient à 28 personnes et ceux de sa composante de police à 360 personnes.

72. Compte tenu des problèmes liés au maintien de l'ordre qui continuent d'être observés et de la persistance des facteurs de conflit, cette option permettrait de réduire le risque de perturbations durant la délicate période politique à venir. Elle permettrait également de pouvoir compter sur de bons offices lors des élections et de la passation démocratique du pouvoir qui s'ensuivra.

Incidences en termes d'appui

73. En raison de l'insuffisance des infrastructures au Libéria, et notamment du fait que le réseau routier devient impraticable pendant la saison des pluies, on a constaté une forte dépendance aux éléments militaires habilitants de la MINUL, dont beaucoup ont été retirés lors de la réduction des effectifs et des moyens. Afin de renforcer l'économie locale et d'organiser la réduction des effectifs, on fera appel à des contractants privés.

74. D'ici à mars 2017, la MINUL assurera également une présence à Voinjama et Zwedru, comme recommandé dans toutes les options. Toutefois, la MINUL continue

d'être associée à une grande opération de maintien de la paix et les problèmes en termes d'appui auxquels il faudra répondre lors de son retrait seront considérables. De plus, 27 sites nécessitent encore des services et des ressources. La fermeture des sites s'effectue dès que les normes environnementales de l'ONU sont respectées et avec l'autorisation du Gouvernement. En raison du nombre de sites et de la complexité de la situation, leur fermeture prendra un certain temps, car il faudra veiller au respect des normes environnementales les plus strictes.

75. La MINUL étant de moins en moins présente sur le terrain, la Mission et le Gouvernement ont conclu divers accords pour faire en sorte que les émissions de la radio de la MINUL continuent d'être diffusées. Par exemple, selon les termes d'un accord mis en œuvre en plusieurs endroits, la Mission fait don de bâtiments au Gouvernement, mais en contrepartie, les services de la radio de la MINUL peuvent continuer de les utiliser et le Gouvernement se charge d'en assurer la sécurité et de les approvisionner en électricité.

Sûreté et sécurité du personnel

76. Une fois la transition dans le domaine de la sécurité achevée, le Gouvernement libérien est devenu le principal responsable de la protection du personnel et des installations de l'ONU au Libéria. Le manque de capacités des institutions nationales chargées de la sécurité ne constitue pas une menace particulière, mais pose plutôt des contraintes à prendre en compte lors de la planification des activités et des programmes de l'ONU, qui à l'avenir devront s'intéresser aux zones où la présence des forces de sécurité nationale est rare ou nulle.

Fautes graves, notamment en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles

77. Entre juillet 2015 et juin 2016, 5 042 membres du personnel de la MINUL, dont 3 291 membres des contingents, ont suivi une formation dans le cadre de ma politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles. Des visites sur le terrain ont été effectuées régulièrement pour veiller à ce que le personnel et les communautés soient sensibilisés aux normes de conduite attendues du personnel de l'ONU, aux procédures de signalement des cas de faute professionnelle et aux mesures disciplinaires y relatives. La MINUL a également créé un mécanisme d'intervention et de dépôt des plaintes au niveau local. Le 1er octobre 2016, mon Représentant spécial a formulé une nouvelle directive permanente concernant le signalement de tout comportement répréhensible. En 2016, un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles a été signalé.

IV. Avenir de l'Organisation des Nations Unies au Libéria

78. Il est recommandé de reporter toute décision concernant l'avenir de l'engagement de l'ONU au Libéria après juin 2018 en attendant qu'une évaluation soit réalisée en consultation avec le prochain gouvernement. Dans l'intervalle, l'action menée par la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer et intensifier la planification se poursuit en consultation avec le Gouvernement, afin de faciliter une transition sans heurt en ce qui concerne les nouvelles modalités d'engagement de l'ONU au Libéria. La réussite de cette transition nécessite la participation active du Gouvernement et la poursuite du dialogue avec la population.

79. L'équipe de pays des Nations Unies procédera à un examen des capacités du pays afin de recenser les compétences et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins prioritaires qui persisteront après le retrait de la MINUL. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont créé un groupe chargé de la planification de la transition qui élaborera et mettra en œuvre un programme de transition concret assorti de délais précis, conformément au cadre de pérennisation de la paix énoncé dans la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, en vue de tirer pleinement parti des compétences des organismes des Nations Unies. Il faudrait, aux fins de cette transition, veiller à la participation active de la Commission de consolidation de la paix et envisager la création d'un Fonds pour la consolidation de la paix. Conformément aux recommandations formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/446) et à ma réponse à ces dernières (S/2015/682), l'équipe de pays continuera plus que jamais de participer aux activités relevant du mandat de la MINUL, qui seront financées sur le budget de la Mission.

80. Après le retrait de la Mission, l'ONU continuera de répondre aux défis restants en matière de consolidation de la paix par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'un programme de consolidation de la paix établi conformément aux mandats des différents organismes, fonds et programmes, et dans la limite des ressources disponibles. Le transfert à l'équipe de pays des activités prioritaires convenues sera facilité par un programme commun d'un budget de 16,8 millions de dollars sur l'état de droit, la justice et la sécurité, adopté en octobre 2016 et tirant parti des compétences du PNUD et de la MINUL.

V. Incidences financières

81. Par sa résolution 70/278, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, un crédit de 187,1 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la MINUL. En cas de prorogation du mandat de la MINUL par le Conseil de sécurité au-delà du 31 décembre 2016, les dépenses de fonctionnement de la Mission ne dépasseraient pas les montants approuvés par l'Assemblée.

82. Au 28 octobre 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUL s'élevait à 41,3 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à 2 154,6 millions de dollars.

83. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations

84. Il y a un peu plus de 13 ans, un accord ayant contribué à l'instauration d'une paix durable au Libéria a été signé à Accra. Depuis lors, le pays s'est considérablement transformé et est aujourd'hui en passe de parvenir à une stabilité

durable grâce à la détermination du peuple et du Gouvernement libériens et au soutien de ses partenaires régionaux et internationaux. Alors qu'il était autrefois un État en faillite et l'épicentre des violences et conflits de la région, le Libéria s'est doté de nouvelles institutions fondées sur des principes démocratiques et sur la primauté du droit. En 2014, il a également réussi à surmonter l'épidémie d'Ebola qui a failli anéantir les progrès faits depuis la fin de la guerre civile. Je tiens à saluer la détermination et la volonté inébranlables du peuple et du Gouvernement libériens en faveur de la consolidation d'une paix obtenue au prix de grands sacrifices.

85. Cependant, le Libéria reste un État fragile. Les écueils hérités de la guerre civile et du dysfonctionnement de l'État d'avant guerre sont complexes et nombreux et continueront d'entraver à long terme la réconciliation de la population et la mise en place d'institutions nationales essentielles, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de l'état de droit. Le pays aura donc besoin de l'appui de ses partenaires, bilatéraux notamment, pendant un certain temps.

86. La Présidente Ellen Johnson Sirleaf a élaboré un ambitieux programme de réforme visant à transformer l'État et la société. Cependant, comme je l'ai fait observer ces dernières années, les progrès accomplis ne seront pas totalement acquis tant que les Libériens n'auront pas trouvé un terrain d'entente concernant les facteurs sociopolitiques qui sous-tendent la gouvernance. Des progrès devront être faits pour extirper les racines du conflit libérien si l'on veut bâtir des institutions crédibles et efficaces, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de l'état de droit. Il faudra de la volonté politique, de la détermination et du courage pour accorder la priorité à l'avenir du pays, susciter un sentiment d'unité nationale, améliorer la gouvernance et garantir l'inclusion et les droits de tous les citoyens, autant d'éléments indispensables à l'établissement d'une paix et d'un développement durables.

87. Le processus de paix à long terme doit reposer sur une sincère réconciliation nationale intervenant à tous les niveaux. Il faudrait que tous les Libériens, de même que la société civile, les partis politiques et les dirigeants politiques, religieux et traditionnels, participent à un mécanisme visant à régler réellement les différends ayant alimenté les conflits passés et à engager sans tarder des poursuites pour mettre fin à l'impunité. J'appelle le Gouvernement à prouver à la population qu'il fait de la réconciliation une priorité nationale en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie de réconciliation et en allouant une partie de ses ressources financières – au demeurant modestes – à des activités de réconciliation. Je l'invit également à donner aux institutions qu'il a créées le pouvoir de renforcer la démocratie et d'apaiser les tensions entre l'État et la société, notamment aux commissions chargées, entre autres, de promouvoir les droits de l'homme, la réforme agraire, la réforme législative, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il est tout aussi indispensable d'adopter et de mettre en œuvre rapidement des réformes, et de veiller à ce que les Libériens s'y associent.

88. Le 30 juin, le Libéria a franchi une étape historique sur la voie qui doit le mener à une paix durable, car c'est à cette date que le Gouvernement a endossé l'entière responsabilité de la protection des civils et de la sécurité du pays. Depuis, il ne s'est produit aucun fait exigeant une intervention armée de la MINUL, ce qui prouve clairement que la période d'instabilité et de dépendance est terminée et que le pays est sur la voie d'une stabilité durable. Je me félicite de l'engagement pris par le Gouvernement d'améliorer les compétences des institutions chargées de la

sécurité. Je salue la détermination des agents nationaux de sécurité, qui se sont tous dits prêts à assumer leurs responsabilités, à condition que le Gouvernement leur fournisse un soutien logistique et d'autres formes d'appui opérationnel. Il est essentiel que la population libérienne soit au courant des progrès considérables qui ont été accomplis de sorte qu'elle ait davantage confiance dans les institutions nationales.

89. Parallèlement, il faut que l'action menée dans le secteur de la sécurité soit complétée par des mesures analogues visant à rattraper le retard pris par les systèmes judiciaire et pénitentiaire et à faire en sorte que ceux-ci soient crédibles et fonctionnent. Le Gouvernement et ses partenaires devraient consacrer plus de ressources à la réforme du système judiciaire en vue de rendre celui-ci plus accessible, d'en renforcer le contrôle et de le débarrasser de la corruption et de lois archaïques et discriminatoires.

90. Je me félicite du renforcement des relations de bon voisinage et de la coopération en matière de sécurité dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano, et j'appelle à la poursuite des activités menées à cet égard. Les partenariats de ce type ont joué un rôle essentiel dans le règlement du conflit libérien et devraient être mis à profit pour consolider la paix.

91. Les élections qui se tiendront l'année prochaine, symbole de la première transition démocratique du Libéria, marqueront un tournant historique. J'ai pleinement confiance en la capacité de la Commission électorale nationale de les organiser, d'autant que les préparatifs sont déjà bien avancés. Il faudrait que tous les acteurs politiques et leurs partisans participent de façon active et constructive au processus démocratique et s'abstiennent de tout propos incendiaire. Il faudrait tirer les enseignements des élections de 2011, controversées en raison des divisions nationales, pour mettre en œuvre, l'année prochaine, des réformes qui permettraient de considérer les élections comme légitimes, transparentes, régulières et ouvertes. Je demande aux partenaires du Libéria de lui fournir l'aide dont il aura besoin et de déployer des observateurs pendant les élections et j'invite également le Gouvernement libérien à mettre à profit le temps qui lui reste avant les élections afin de promouvoir la réconciliation nationale et les réformes. La crédibilité des élections repose sur la liberté d'expression des groupes politiques et de la population. À cet égard, je tiens à souligner que la présence de partis d'opposition démarginalisés et de médias libres est essentielle dans une société démocratique, car elle permet à tous les citoyens de participer réellement à la vie politique, sociale et institutionnelle du pays.

92. Au Libéria, 2017 sera une année décisive pour la consolidation d'une paix durement gagnée, dont la pérennité prendra corps si la passation des pouvoirs présidentiels se passe bien au début de 2018. Malgré la stabilité actuelle et les progrès accomplis par les institutions nationales chargées de la sécurité, il est essentiel que le Conseil de sécurité reste saisi de la situation au Libéria, au moins jusqu'au 30 juin 2018, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi, conformément aux conclusions de l'évaluation stratégique, j'invite le Conseil à approuver la présence d'une mission des Nations Unies, compte tenu des priorités définies aux paragraphes 51 à 59 du présent rapport, et à examiner les différentes formules présentées aux paragraphes 67 à 72. Il importe de préserver les acquis que l'on doit à la MINUL en ses 13 années de déploiement.

93. En 2018, lorsque le nouveau Gouvernement sera formé, il sera procédé à une nouvelle évaluation stratégique afin d'arrêter les recommandations concernant la présence des Nations Unies au Libéria, compte tenu des activités de planification de la transition qui seront menées en 2017 par le Gouvernement et la Mission, des évaluations de la situation du pays et des priorités du nouveau Gouvernement. J'attache une grande importance aux demandes de renforcement de la responsabilité mutuelle entre le Gouvernement et la communauté internationale, et je veillerai à l'élaboration d'un accord qui précisera les attentes communes, en fonction desquelles l'appui futur sera déterminé.

94. Nous nous employons à redéfinir le rôle de l'ONU au Libéria et nous continuerons de collaborer étroitement avec les organisations régionales et les autres parties prenantes à cet égard. Il importe aussi que l'Union africaine et la CEDEAO continuent d'étayer l'action de l'ONU.

95. Je suis extrêmement fier du rôle joué par la MINUL dans la facilitation de la paix au Libéria, et je tiens à remercier mon Représentant spécial, Farid Zarif, de l'excellent travail qu'il a accompli à la tête de la Mission, ainsi que tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies qui ont été au service de la MINUL ces 13 dernières années et leurs collègues de l'équipe de pays des Nations Unies. Je remercie les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les pays donateurs, les organisations régionales et multilatérales et les organisations non gouvernementales de leur soutien précieux. Je souhaite rendre un hommage particulier à la CEDEAO, qui a facilité le retour de la paix au Libéria et concouru aux réalisations de la MINUL, sans lesquelles le pays n'aurait aujourd'hui peut-être pas pu aborder la dernière phase des activités de maintien de la paix.

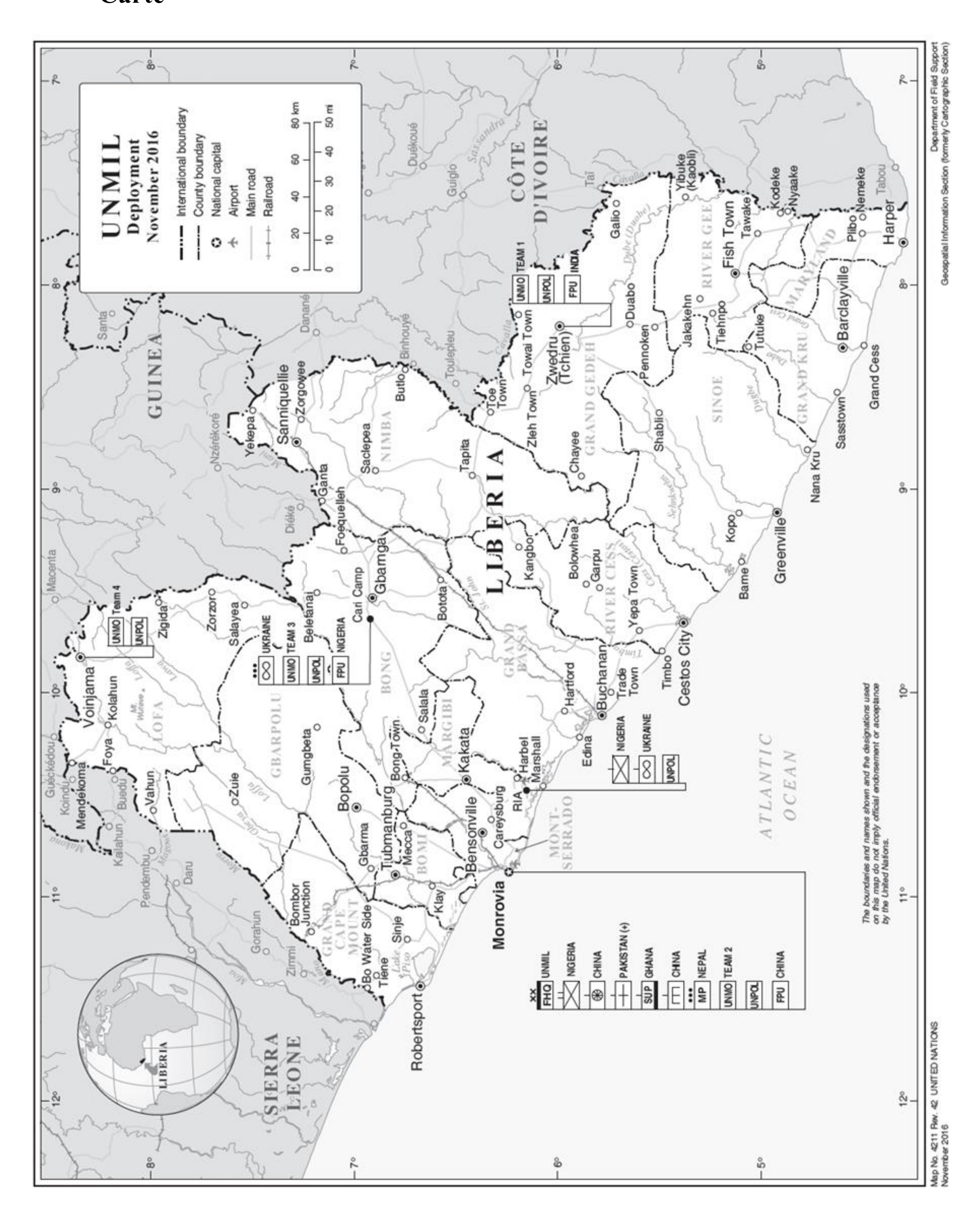
Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et effectifs de police au 1er novembre 2016

	Composante militaire					
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Membres des contingents*	*Total*	*Membres des unités de police constituées*	*Policiers*
Allemagne	–	–	–	–		3
Bangladesh	3	4	–	7		4
Bénin	1	1	–	2		–
Bhoutan	–	–	–	–		3
Bolivie (État plurinational de)	1	–	–	1		–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	–		1
Brésil	1	1	–	2		–
Chine	1	3	124	128	140	4
Égypte	5	–	–	5		–
États-Unis d'Amérique	2	4	–	6		–
Éthiopie	3	2	–	5		–
Fédération de Russie	2	–	–	2		–
Gambie	3	–	–	3		14
Ghana	7	4	55	66		25
Inde	–	–	–	–	121	7
Jordanie	–	–	–	–		1
Kenya	–	–	–	–		13
Kirghizistan	–	–	–	–		2
Malaisie	1	1	–	2		–
Namibie	1	1	–	2		2
Népal	2	2	16	20		5
Niger	2	–	–	2		–
Nigéria	9	4	698	711	119	15
Norvège	–	–	–	–		3
Ouganda	–	–	–	–		2
Pakistan	4	6	88	98		–
Pologne	–	–	–	–		3
République de Corée	–	–	–	–		6
Roumanie	–	–	–	–		1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	–	–		2
Serbie	1	–	–	1		–
Sri Lanka	–	–	–	–		4
Suède	–	–	–	–		7

Pays	Composante militaire				Membres des unités de police constituées	Policiers
	Observateurs militaires	*Officiers d'état-major*	*Membres des contingents*	*Total*		
Suisse	–	–	–	–		2
Togo	1	1	–	2		–
Turquie	–	–	–	–		2
Ukraine	3	2	160	165		5
Yémen	–	–	–	–		1
Zambie	1	–	–	1		14
Zimbabwe	1	–	–	1		11
Total	**55**	**34**	**160**	**22**	**380**	**162**

Carte


UNMIL
Deployment
November 2016
International boundary
County boundary
National capital
Airport
Main road
Railroad
0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi
GUINEA
CÔTE D'IVOIRE
SIERRA LEONE
LIBERIA
ATLANTIC OCEAN
LOFA
GBARPOLU
BONG
NIMBA
GRAND GEDEH
RIVER GEE
MARYLAND
GRAND KRU
SINOE
RIVER CESS
GRAND BASSA
MARGIBI
MONT-SERRADO
BOMI
GRAND CAPE MOUNT
Monrovia
Voinjama
Kolahun
Foya
Zorzor
Salayea
Zigida
Gbarnga
Belefanai
Cari Camp
Sanniquellie
Zorgowee
Yekepa
Ganta
Saclepea
Tapita
Toe Town
Zleh Town
Towai Town
Zwedru (Tchien)
Chayee
Duabo
Pennoken
Jakakehn
Tiehnpo
Tutuke
Fish Town
Tawake
Kodeke
Nyaake
Yibuke (Kaobli)
Galio
Barclayville
Plibo
Nemeke
Harper
Grand Cess
Sasstown
Nana Kru
Greenville
Kopo
Shabli
Bame
Yepa Town
Cestos City
Timbo
Trade Town
Buchanan
Hartford
Edina
Kakata
Harbel
Marshall
RIA
Careysburg
Bensonville
Tubmanburg
Klay
Bopolu
Gbarma
Mecca
Bong Town
Salala
Bototo
Kangbo
Bolowhea
Garpu
Foequelleh
Gumgbeta
Zuie
Vahun
Mendekoma
Kalahun
Bombor Junction
Bo Water Side
Tiene
Sinje
Robertsport
Gbamga
Butlo
UNMIL
FHQ
NIGERIA
CHINA
PAKISTAN
GHANA
SUP
MP
NEPAL
UNMO
TEAM 1
TEAM 2
TEAM 3
TEAM 4
UNPOL
FPU
INDIA
UKRAINE
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4211 Rev. 42 UNITED NATIONS
November 2016
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)